

**Conseil d'administration**

**Séance du 4 mai 2022**

**Délibération n°11-2022**

**Approuvant le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2020-752 du 19 juin 2020, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par les arrêtés du 18 avril 2016 et du 24 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021, modifié par arrêté préfectoral du 7 février 2022, portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu la délibération n°48-2021 du conseil d'administration du 30 novembre 2021 approuvant le budget initial 2022 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visio-conférence ;

Vu la note de l'ordonnateur et ses annexes et sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1** : vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **83,5 ETPT sous plafond et 5 ETPT hors plafond**
  
- **9 732 728,52 € d'autorisations d'engagement** dont :
  - 5 699 000 € en personnel
  - 3 117 907,52 € en fonctionnement
  - 425 774 € en intervention
  - 490 047 € en investissement

- **9 962 852,52 € de crédits de paiement** dont :
  - 5 699 000 € en personnel
  - 3 544 136,52€ en fonctionnement
  - 478 892€ en intervention
  - 240 824€ en investissement
  
- **9 677 291,20€ prévisions de recettes**
  
- **- 285 561,32€ € de solde budgétaire**

**Article 2** : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

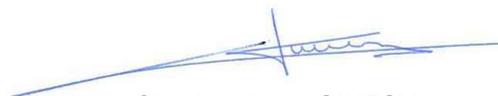
- - 285 561,32€ de variation de trésorerie
- - 981 005,54 € de résultat patrimonial
- - 864 046,32 € de capacité d'autofinancement
- - 285 561,32€ de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

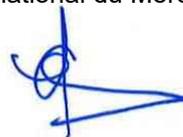
A Nice, le 4 mai 2022

Le président  
du conseil d'administration



**Charles-Ange GINESY**

La directrice  
du Parc national du Mercantour



**Aline COMEAU**